



## CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 11 décembre 2020

### **Communication du Maire :**

- Le mode d'organisation des grands projets

### **Urbanisme :**

- Prescription de la révision générale du PLU, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

### **Services techniques :**

- Avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ».

### **Ressources humaines :**

- La Ville de Rambouillet renforce ses effectifs, au profit des commerçants : contrat d'apprentissage et manager de commerce.

Contact

Nicolas Martinez : 06 46 60 74 69

## Communication CM : Le mode d'organisation des grands projets

La municipalité a décidé de mettre au cœur des politiques publiques, le quotidien des Rambolitains. La politique de proximité animera le mandat qui nous a été confié pour les 5 années et demie à venir.

Pour cela, différents types de projets sont en cours. Parmi eux, figurent 12 « Grands projets » qui ont vocation à être des projets structurants au profit des besoins des citoyens que ce soit en termes de circulations douces, d'environnement ou encore de culture.

Parce que ce sont des projets qui requièrent une grande expertise technique tout en étant étroitement liés au quotidien de tous, leurs directions doivent refléter cette image pour répondre aux différents angles d'approche.

Ainsi, ils seront tous sous la coordination technique de la Direction des Services techniques et sous la coordination administrative et financière de la Direction Générale des Services. En outre chaque projet sera piloté par un directeur de projet et un adjoint. Ce binôme sera constitué d'un collaborateur technique et d'un collaborateur représentant les services des usagers. Cette méthode de travail, en transversalité, aura pour vertu d'envisager le projet sous tous les angles.

Avec la volonté de donner un sens à la démocratie représentative, ils travailleront étroitement avec les élus qui représenteront les intérêts des Rambolitains. Chaque projet sera rattaché à des élus en fonction de leur délégation. Nous tenons à cette complémentarité puisque ces projets ciblent directement les Rambolitains.

Bien évidemment, les Rambolitains constitueront le troisième pilier de ces projets. Une démarche de concertation sous différentes formes de la population est privilégiée. Le service communication, les commissions municipales, les comités consultatifs et mon propre cabinet communiqueront régulièrement vers les habitants, notamment pour faire part de l'avancement des différents projets.

<p>Prescription de la révision générale du PLU, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.</p>
--

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification stratégique et réglementaire exprimant sur le territoire de la commune, le projet de la collectivité locale en matière de développement économique, social, d'habitat, de services, de déplacement, d'environnement et d'urbanisme. Le PLU de Rambouillet a été approuvé le 26 janvier 2012, révisé le 7 février 2014, modifié le 15 décembre 2016 et le 2 mars 2017, mis à jour 30 mai 2018.

Il apparaît nécessaire de le mettre en révision pour deux raisons majeures :

- la volonté municipale **d'adopter une nouvelle vision de l'aménagement du territoire** rambolitain, basée notamment sur la qualité urbaine et architecturale ;
- la nécessité **d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires** intervenues depuis son élaboration et sa révision de 2014 ;

Une révision pour intégrer la nouvelle politique communale et l'évolution du contexte global

La municipalité en place porte une nouvelle vision du territoire communal qui va amener à redéfinir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune. Débattu en 2010, le PADD actuel n'intègre pas la nouvelle approche que nous portons à présent.

Conformément au programme pour lequel les Rambolitains ont voté, l'aménagement du territoire prendra en compte les enjeux environnementaux, socio-économiques, la qualité urbaine et architecturale et le renouvellement urbain **tout en renforçant l'identité Rambolitaine**. Les nouveaux enjeux ont pour point commun l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des Rambolitains en mettant au cœur de la politique d'aménagement du territoire les besoins des citoyens.

Une révision intégrant les modifications nécessaires induites par les textes nationaux

Le PLU doit prendre en compte les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis son élaboration et sa révision telle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de mars 2014.

La révision du PLU doit également permettre la prise en compte des différents schémas, plans et programmes approuvés ou révisés depuis son élaboration sur le territoire au niveau supra-communal : Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) adopté en juin 2014, Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Yvelines approuvé en décembre 2014, etc.

### Les objectifs poursuivis

Au vu de la crise sanitaire traversée et de la généralisation du télétravail, **une prise de conscience générale s'est opérée quant au bien vivre, au cadre de vie et au rapport avec l'environnement.** Depuis plusieurs années et notamment depuis le Grenelle de l'environnement, les lois successives ont introduit de nouvelles prérogatives en matière de développement durable dans le code de l'urbanisme. Il relève de l'intérêt communal de les prendre en compte pour la préservation de l'environnement et pour l'inscription de la ville dans une dynamique volontariste de développement durable et de prise en compte de la transition écologique.

La commune, en tant que ville-centre de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CA RT) doit, par ailleurs, affirmer son rôle et son rayonnement, non seulement comme bassin de vie et d'emploi, mais également comme l'une des villes capables d'assurer à la population des services de **proximité et un accès à l'emploi satisfaisant.**

Il importe de mener une réflexion sur le développement global futur de la ville en tenant compte des évolutions démographiques à venir, permettant notamment d'anticiper la hausse de la demande en équipements publics et en services à la personne. Ainsi, pour accroître son attractivité et améliorer son cadre de vie, il est primordial de planifier un aménagement urbain durable et cohérent de la ville, notamment en assurant aux habitants une offre de services suffisante et de qualité, en permettant la création de nouveaux logements diversifiés dans une logique d'intégration au tissu existant.

Un aménagement cohérent et durable de la ville passe nécessairement par une maîtrise du développement urbain. La commune souhaite ainsi réaffirmer sa volonté de **limiter l'expansion urbaine et de privilégier la reconstruction de la ville sur la ville,** notamment en identifiant les ilots de parcelles dont l'avenir est mal défini et dont il faudra par conséquent encadrer le devenir. De même, en réponse aux problèmes liés aux circulations dans la commune, en particulier dans le cœur de ville, la commune souhaite interroger son plan de circulation et **encourager les modes de déplacements doux et les cheminements piétons.**

Consciente de la nécessité de maintenir dans le centre-ville une offre commerciale suffisante et de qualité, la commune a la volonté de développer et soutenir son commerce de proximité. De même, une attention particulière sera accordée à l'évolution des zones d'activité afin de favoriser l'emploi sur Rambouillet. La réflexion menée sur l'aménagement global de la commune comprendra obligatoirement la problématique du patrimoine Rambolitain. En effet, la ville souhaite s'engager dans une démarche accrue de préservation et de valorisation de son patrimoine architectural, environnemental et paysager, au bénéfice de tous les Rambolitains mais aussi pour encourager le tourisme.

La décision de révision générale du PLU a donc été prise au regard des enjeux urbains, économiques, sociaux, patrimoniaux, et environnementaux auxquels la ville de Rambouillet se trouve aujourd'hui confrontée. La procédure engendrée est régie par le code de l'urbanisme, aux articles L. 153-1 et suivants, et aux articles R. 153-1 et suivants, ainsi qu'à l'article L. 303-2 relatif à la concertation.

Le lancement de la procédure de révision générale répond au souhait de la ville de permettre une meilleure lisibilité, compréhension et cohérence de son PLU.

Ainsi, consciente des enjeux de son territoire et de la portée transversale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la municipalité engage cette révision générale du PLU suivant plusieurs objectifs.

Parmi eux figurent la maîtrise du développement urbain, la protection des espaces verts, les circulations douces, l'aménagement durable et de qualité et le développement numérique et technologique visant à préserver le cadre de vie et l'identité rambolitaine caractérisé par un patrimoine architectural et urbain propre.

Nous trouvons également les besoins en équipements et services pour les Rambolitains en intégrant aussi la gestion des réseaux, des eaux pluviales, des inondations.

Bien-sûr, la valorisation du tissu économique local, envers les commerces de proximité et la zone d'activité pour les rendre plus attractifs et améliorer le rayonnement de la commune constituera un de ces objectifs visés.

Parce que nous voulons porter cette révision pour améliorer le cadre de vie des Rambolitains et répondre à leurs besoins, nous les associerons, avec les acteurs locaux, au projet d'aménagement.

Il est rappelé que la commune pourra décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan, conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme.

Le sursis à statuer n'est valablement utilisable qu'à partir du moment où le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a eu lieu. La décision de sursis doit être motivée et le sursis ne peut pas excéder 2 ans.

### Les modalités de la concertation

**Afin d'associer les habitants, les associations et les acteurs concernés au devenir de leur ville, une concertation est organisée par la commune** tout au long du déroulement de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet, à des moments spécifiques dédiés.

Ainsi, la délibération prescrivant la révision générale du PLU sera affichée en Mairie et à la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement. Des informations seront présentes sur le site de la ville [www.rambouillet.fr](http://www.rambouillet.fr) et les publications municipales.

Un **registre (ou un cahier de concertation) sera mis à disposition** à la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement : les observations pourront être adressées à Madame le Maire par courrier ou par mail (en précisant « Révision du PLU »), ou être consignées dans un registre ou un cahier tenu à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement située Centre municipal de la Venerie - 49 rue de Groussay à Rambouillet ;

Enfin des **réunions avec les acteurs locaux** (associations et acteurs économiques), sous la forme d'atelier de concertation seront organisées et au moins **deux réunions publiques** permettront aux Rambolitains de s'exprimer sur les orientations de la municipalité.

La commune pourra y ajouter toute autre initiative qu'elle juge pertinente pour favoriser une information et une concertation de qualité.

La commission Urbanisme, Plans Urbains et Développement Économique a donné un avis favorable lors de sa séance du 17 novembre 2020.

## Fiches Action Cœur de Ville

Lors du dernier Conseil Municipal, il vous avait été présenté les conclusions du diagnostic de la mission ACV. Cette analyse d'évaluation de notre territoire a été réalisée au travers des 5 thématiques ACV :

- o la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- o le développement économique et commercial ;
- o l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- o la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
- o l'accès aux équipements et services publics

Le diagnostic a permis d'identifier les principaux atouts et faiblesses de notre commune en premier lieu desquels apparaissent :

- o Notre patrimoine bâti est sa grande qualité tant d'un point de vue patrimonial qu'en termes de gestion. Les principales problématiques portent sur les difficultés d'accès au logement (prix du m<sup>2</sup> et variété des typologies limitées) pour les jeunes ménages, les étudiant.es ou ceux en situation de primo-emploi. Cela impacte notamment les possibilités d'implantation d'entreprises, le parcours résidentiel des populations, son vieillissement.
- o Un fort potentiel d'activités et de rayonnement, pour ce qui est du volet commercial mais une dynamique limitée concurrencée par les zones en périphéries. Par ailleurs, si le cœur de ville présente un nombre important de commerces et services (autour de 220), la perception de l'ensemble de l'offre est malaisée, car celle-ci s'étire sur près de 1,2 kilomètres de long.
- o Apparaît également la dimension centrale de Rambouillet à l'échelle de son bassin de vie où la commune constitue une porte d'entrée-sortie sur le territoire. Pour autant à l'échelle de la commune se pose la question des continuités qu'elles soient cycles ou piétonnes. La desserte-fréquence de l'offre en transport en commun sur les temps du déjeuner et le samedi est également à interroger. A cela s'ajoute les enjeux d'intermodalité au niveau de la gare ainsi que la circulation et le stationnement à ces abords.
- o Si l'identité de Rambouillet est celle de la forêt domaniale, il n'en reste pas moins que ces éléments sont peu perceptibles pour la partie urbaine de notre commune. La dimension

minérale de notre urbanisation a pour effet une sous-dotation en espaces verts publics (en termes de lieux propices à la rencontre sociale, ou encore au développement de la micro faune et flore renforçant les pics de chaleur en période estivale). Une réflexion sur le maillage des espaces publics en lien direct avec la question du patrimoine et la valorisation commerciale de notre centre-ville est donc à mener.

o Si l'analyse via l'équipomètre de la Région Ile de France (qui vous a été présenté) démontre la qualité de l'offre Rambolitaine, l'enjeu est alors de maintenir cette offre mais aussi d'adapter les services au regard de l'évolution de la population et notamment sur les nouvelles pratiques des populations les plus jeunes tout en pensant à l'accessibilité de nos services pour nos aînés.

Dans cette perspective, 26 fiches actions ont été rédigées et partagées auprès de nos différents partenaires (Madame la Sous-Préfète, Banque des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat, Caisse des dépôts et des consignations, pour n'en citer que les principaux). De façon synthétique, les actions portées visent à :

Axe 1 : la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville

A la demande de nos partenaires une première analyse a été réalisée visant à identifier la présence potentielle d'habitat fragile. Si cette première analyse démontre que notre commune est peu sujette à cette problématique, il n'en reste pas moins que dans un souci de vigilance, une analyse socio-économique et technique des lots préalablement identifiés (soit 19 adresses qui, là aussi, vous avez été communiquées lors du précédent CM) sera réalisée. Une attention spécifique sera portée à la hauteur de la rue du G. de Gaulle avec notamment une réflexion sur la reconquête des logements vacants en lien avec les commerces situés en rez-de-chaussée. Cette étude sera portée dans le cadre des dispositifs de financement de l'ANAH.

Toujours dans la perspective de maintenir la qualité patrimoniale de notre commune, un référentiel des terrains potentiellement mutables et ou en friches sera réalisé. Il s'agit d'une part de veiller à lutter contre l'extension urbaine par une optimisation de notre foncier et d'autre part à renforcer (par l'innovation également) l'offre de services – activités proposées au sein de notre commune. Cette action pourrait être notamment financée dans le cadre de l'appel à projet Territoire pilote de la sobriété foncière porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (dont nous attendons la réponse pour la fin d'année 2020).



Ce travail, comme vous le savez, a été engagé dans la période trouble que nous vivons. De ce fait, les premières conclusions sur les transformations des pratiques liées à la COVID 19 m'avaient amené à demander une réflexion spécifique sur l'adaptation du bâti ancien et neuf aux usages contemporains d'une part et d'autre part une réflexion sur le logement étudiants – jeunes actifs. Il en ressort un ensemble de propositions faites autour de la « pièce en plus », du montage juridique (charte promoteurs, coopératives étudiantes de services, dissociation bâti-foncier) des opérations et des modalités contractuelles que l'on pourrait être amené à mettre en œuvre en tant que garant de l'intérêt collectif. Ces actions vous seront précisées, une fois qu'elles auront été affinées.

Rambouillet constituant également une polarité du bassin de vie, cette situation nous invite aussi à réfléchir aux formes urbaines de demain. Dans cette optique, nous proposons un modèle urbain dont la compacité est compatible avec la demande sociale tournée vers la maison individuelle et les enjeux de préservation de notre environnement.

Ces projets sont directement à mettre en lien avec la rédaction du PLH-I et de la révision du PLU

Axe2 : le développement économique et commercial ;

Les actions visent pour l'essentiel à l'optimisation de l'offre. Pour ce faire, différents dispositifs sont mis en œuvre : proposition d'une plateforme de marketplace via acheteza (comme présenté lors du dernier CM) donnant lieu à une formation des commerçants, l'étude pour la mise en place de la wifi gratuite pour encourager la pratique du Click and collect, l'installation de bornes d'orientation commerciale et touristique pour affirmer la présentation de l'offre, renforcées par l'installation d'enseignes latérales qualitatives.

Le développement de la diversification de l'offre commerciale passe également par la mise en place de commerces mobiles notamment à la hauteur des tronçons (identifiés en phase diagnostic) comme ruptures de la dynamique commerciale (Place Fernand Prud'homme (gare), place Félix Faure et place de la Libération, par exemple). Ceci va de pair avec la création d'un parcours ludique tout en renforçant l'accessibilité aux commerces (requalification urbaine pour appuyer la dimension « balade » qui constitue l'un des motifs de chalandise). Ceci sera complété par la mise en place de :

- o marchés thématiques (4 par an),

- o l'étude pour l'instauration d'une foncière commerce (en fonction des opportunités, de murs commerciaux pour un volume total de l'ordre de 300 m<sup>2</sup> (4 à 6 locaux), prioritairement sur la rue Chasles, en vue de locations sous forme de baux précaires à loyer modéré à des commerçants apportant une nouvelle offre commerciale, en particulier autour de l'équipement de la personne et la décoration). Ce portage sera notamment à réaliser en partenariat avec la Sémir, la Banque des territoires et la Région Ile de France.
- o La création d'une marque « Rambouillet »
- o Le développement de services type conciergerie avec locaux implantés au niveau de la gare par exemple
- o Le renforcement de l'attractivité événementielle autour de thématiques structurantes et faisant appel à un renouveau des pratiques « fêtes horticoles et gastronomie » par exemple, permettrait une sensibilisation autour de la végétalisation des espaces privés dans la perspective de lutter contre les effets d'ilots de chaleur urbain tout en mettant en valeur nos commerçants (fleuristes, pépiniéristes, commerces de bouches) et en donnant à voir les actions de nos services (espaces verts, etc).

En préalable, toutes ces actions supposent un travail en étroite collaboration avec l'association des commerçants. En outre, toujours avec l'objectif d'une adaptation de notre analyse au contexte local, une étude du commerce à la suite du COVID a été demandée. Dans la perspective d'une efficience de gestion, nous attendons la fin des périodes de confinement pour lancer la mission. En outre, la mise en place d'un manager de centre-ville est essentielle. C'est pourquoi un recrutement à cet effet, a été réalisé courant novembre. Enfin la revalorisation du centre-ville va de pair avec une réflexion sur l'accessibilité et les mobilités.

### Axe 3 : l'accessibilité, les mobilités et connexions

Si l'ensemble des actions présentées jusqu'à présent ont été pensées dans une articulation des échelles de rayonnement depuis le centre-ville jusqu'au bassin de vie, cet axe y est particulièrement sensible. Au croisement des échelles s'ajoute la nécessité d'intégrer la variété des publics – usagers de notre commune. De ce fait une attention spécifique a été portée sur :

- o La mobilité des plus jeunes avec un travail sur la sensibilisation aux mobilités actives via les cyclobus ou les pédibus.

- o Les mobilités des adultes que ce soit par le transport à la demande, la place accordée à la voiture notamment dans les prochains programmes immobiliers ou la place du cycle au travers de parcours sécurisés qui mettent en valeur la faune et la flore locale concourant à la valorisation de l'identité arborée de Rambouillet et à la lutte contre le changement climatique. Ceci va de pair avec des actions de sensibilisation – formation des adultes en prenant appui sur les associations locales et les fonds-actions déployés par la Région en particulier en cette période de crise sanitaire.
- o L'entrée-sortie des touristes notamment dans le cadre du tourisme vert et régional. Le lien entre les acteurs majeurs du tourisme local (Château, Bergerie Nationale, les Musées de la Ville) sera renforcé. Un rapprochement avec l'« Espace Rambouillet » mais aussi le camping Huttopia et l'Hippodrome a été réalisé. Une réflexion sur l'accès à la commune depuis la gare est également engagée par une meilleure connexion et sécurisation des circulations dites douces. Cela permettrait alors de développer en parallèle de la cycloroute, un cyclo itinéraire mettant en valeur patrimoine et activités commerciales.
- o Le traitement des congestions sur les points névralgiques du territoire qui invite à une étude complémentaire menée dans le cadre du plan local de déplacement (en cours).

#### Axe 4 : Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine

De façon transversale, la revalorisation de notre territoire passe aussi par un changement durable de nos manières d'administrer le territoire. L'approche environnementale de l'urbanisme mise en place par l'ADEME devrait y concourir (cette démarche sera intégrée dans la procédure de révision du PLU). Il s'agit finalement d'une méthode de travail qui vise à l'optimisation des modalités de gestion et ce dans une perspective de durabilité (environnementale certes mais aussi économique, sociale et immobilière).

Dans cette continuité et conformément aux éléments abordés précédemment, un renforcement du maillage des espaces verts notamment dans le centre urbain pourra être réalisé. Il s'agit alors d'optimiser le foncier existant tout en insufflant de nouvelles pratiques en vue d'accompagner les transformations en cours liées notamment à la société « post-covid ». En effet, les premières analyses démontrent une forte tendance au retour « au quartier » générant de nouvelles sollicitations pour les communes. Plusieurs actions peuvent être envisagées : le permis de végétaliser autorisant un particulier à jardiner dans l'espace public est l'une d'elle. Elle permet

à la commune de maintenir une maîtrise des actions développées sur le territoire tout en encourageant la participation habitante et donc à l'affirmation de la citoyenneté rambolitaine ; sans compter la participation-sensibilisation aux changements climatiques.

De la même manière, la mise en place d'une vélo-route composée d'un mélange de voies partagées avec les modes de transport motorisés et de voies en site propre pouvant être des voies vertes aux caractéristiques elles-mêmes normalisées dans un usage quotidien, de loisirs ou de tourisme, permettra la mise en valeur du patrimoine faunistique et floristique tout en affirmant l'identité rambolitaine.

Ceci concourt avec notre volonté de pérenniser le paysage-patrimoine local car nous sommes convaincus que cela contribue à l'attractivité résidentielle et économique de notre commune (comme en témoigne les récentes dynamiques de repositionnement des ménages franciliens à la suite des déconfinements). La rénovation de l'hôtel de ville, de l'école Gambetta, du Palais du Roi de Rome et son jardin, des halles de la Bergerie Nationale ou encore la mise en valeur de l'Eglise Saint Lubin et l'établissement d'un nouveau rapport de l'Homme à la Nature (biodiversité, homme et pigeons dans la ville, lutte contre les chenilles processionnaires) sont autant d'actions qui concourent à cette dynamique.

#### Axe 5 - Accès aux équipements et services publics

Toujours dans l'optique de la revalorisation de notre commune et dans la volonté de maintenir-développer l'accessibilité pour tout.e.s, une réflexion est engagée en vue d'accompagner :

- o la mise en accessibilité et la sécurité des équipements et des services, est engagée. Ceci se concrétise par l'établissement du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) en lien avec l'ADAP (l'Agenda d'Accessibilité Programmée) et le développement de projets concourant au maintien de la sécurité publique
- o Renforcement de l'ossature d'équipements publics ou assimilés au travers de différents projets :
- o Création du CLAE Clairbois
- o Création du pôle Famille
- o Remunicipalisation d'une crèche associative Bout'Chou avec rénovation lourde

- o Création d'une crèche en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement), rue Sadi Carnot
- o Réhabilitation et extension d'un cinéma de quartier
- o Création d'un pôle sportif socio culturel dans le quartier de la Louvière
- o Réhabilitation et extension du poste de Police Municipale

Ce renforcement va de pair avec un travail sur l'offre de services connectés.

L'accessibilité doit aussi être garantie la nuit tout en veillant à la lutte contre la pollution lumineuse et en mettant en valeur notre patrimoine local. C'est pourquoi nous avons acté le redéploiement paysager nocturne au travers de la bioluminescence et du contrat innovant conclu avec la startup Glowee (nouvelle ambiance dans la ville, nouveau schéma vertueux de consommation de la lumière de la production à son recyclage)

Vous l'aurez compris, le projet ACV est un programme ambitieux qui s'organise sur différentes temporalités dont les actions seront mises en œuvre en fonction des priorités mais aussi des dispositifs d'accompagnement financiers mis en place par l'Etat et ses partenaires. Il invite à une co-construction des actions aussi bien avec les acteurs techniques qu'auprès des acteurs concernés (habitants, usagers, commerçants, entreprises, salariés des services publics, etc) en vue de garantir l'efficience des actions portées.

## La Ville de Rambouillet renforce ses effectifs, au profit des commerçants

La ville de Rambouillet mène, dans le cadre du programme national Action Cœur de ville, dont elle est lauréate, un travail conséquent sur la redynamisation de l'ensemble des commerces de son territoire qu'ils soient situés en centre-ville ou dans d'autres pôles commerciaux au cœur des différents quartiers de la ville. **Cette politique volontariste d'accompagnement du commerce va se concrétiser rapidement, par un panel de solutions développées par la ville.**

En effet, suite à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour établir le diagnostic et le plan d'actions spécifiques à notre territoire trois axes de travail concernant le commerce ont été identifiés :

- Renforcer l'identité commerciale de Rambouillet et de son hypercentre, dans une logique multifonctionnelle,
- Promouvoir un parcours marchand élargi, lié aux loisirs, au tourisme et à la culture,
- S'appuyer sur des outils modernes et ludiques pour attirer une clientèle plus large.

Au regard de la politique ambitieuse de la municipalité, il est apparu nécessaire de renforcer les effectifs. Ainsi, un manager de commerce et un apprenti en e-commerce vont rejoindre l'équipe, déjà pleinement mobilisée, pour répondre au souhait de redynamiser le commerce.

### Recours à un contrat d'apprentissage dans le domaine du e-commerce.

L'apprentissage est une forme d'éducation alternée qui a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou titre à finalité professionnelle, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (MCP).

Le développement de **l'apprentissage constitue une des réponses aux problématiques de formation et d'aide à l'emploi des jeunes**. Il est un mode efficace **d'insertion professionnelle**.

**En tant que collectivité nous voulons donner l'exemple et affirmer notre volonté de faire confiance à notre jeunesse** qui est pleine de talent. Ce contrat d'apprentissage, permis par la loi n°92-675 du 17 juillet 1992, est aussi un moyen pour la ville de se doter d'un « œil nouveau » en matière de e-commerce et d'adopter une **approche globale des solutions** que nous pouvons apporter aux commerçants et aux Rambolitains.

Outre le souhait affiché de **promouvoir l'apprentissage et l'alternance** dans des domaines variés tels que la petite enfance, le spectacle, la communication, le scolaire, la ville de Rambouillet souhaite pouvoir **renforcer les services et directions** avec des apprenti(e)s souhaitant mettre à profit leurs connaissances aux besoins du terrain.

C'est dans ce double objectif que s'inscrit le recours à un(e) apprenti(e), au titre de l'année 2020-2021, auprès du manager du commerce. Il aura pour principales missions de venir apporter un soutien auprès des commerçants et artisans dans le déploiement de la plateforme de e-commerce « Acheteza » financée par la ville de Rambouillet afin de leur permettre d'accroître leur visibilité et proposer un mode alternatif et complémentaire de consommation dans la période actuelle de crise sanitaire.

Sa mission s'articulera également autour de l'identification et la mise en place d'actions permettant de favoriser l'attractivité des commerces de la ville ainsi que d'en assurer leur suivi et efficacité.

### *Création d'un poste de Manager du commerce à temps complet.*

Les actions développées envers les commerçants à court, à moyen et à long terme nécessitent d'être menées par **une personne pivot et moteur au sein de la ville qui est le manager du commerce**. Son champ d'action comprendra les commerces du centre-ville et ceux des autres pôles commerciaux de la ville. Il aura naturellement vocation à intervenir, en coordination avec les équipes projet, sur la plupart des opérations identifiées du périmètre d'intervention Action Cœur de Ville et de l'ORT.

Nous avons fait le choix de ne pas nous précipiter car nos commerçants méritent un **manager de commerce de qualité**. Ainsi, cette personne a été choisie pour ses **compétences théoriques et pratiques acquises en matière de commerce mais nous avons également été sensibles à ses qualités relationnelles, essentielles à un manager qui doit être perçu comme un véritable partenaire pour les commerçants**.

Le manager de commerce est chargé d'une multitude d'activités. Il doit notamment :

- **Définir un plan d'action stratégique pour le développement commercial de la ville** : réaliser des études et de la prospective au service de la connaissance du territoire et de son offre commerciale, formaliser un plan d'actions dans le respect d'un cahier des charges à établir pour validation et en accompagner la mise en œuvre sur le terrain et auprès des acteurs, coordonner, suivre et évaluer les actions mises en œuvre et le plan d'actions ;

- **Développer et assurer la gestion complète des partenariats financiers** : assurer une veille sur les sources et cadres de financement de projets de développement économique et urbain, prospecter, démarcher et mobiliser les financeurs potentiels, réaliser les montages techniques et financiers en adéquation avec les objectifs du projet et les opportunités de financement et les communiquer ;
- **Animer des groupes d'acteurs dans le cadre du pilotage de projets de développement et de dynamisation du commerce** : développer des partenariats privés et publics (locaux et non locaux) et construire un réseau d'acteurs, animer les réseaux d'acteurs impliqués dans les projets et organiser la concertation, développer, pérenniser et faire évoluer les partenariats existants ;
- **Bâtir une stratégie de communication et en assurer sa bonne mise en œuvre** : élaborer en lien avec la ou les directions compétentes en interne, les actions de communication permettant de donner de la visibilité aux actions menées, communiquer et valoriser les actions, développer un réseau de relations en lien avec la stratégie de communication (presse, ...) ;
- **Assurer une fonction d'expertise et de conseil sur le développement et la dynamisation du commerce des territoires** : assurer une veille économique et stratégique sur le commerce, produire de l'information, des ressources et des outils au service des acteurs économiques, assurer des missions consultatives auprès de demandeurs sur les thématiques du commerce et de son développement, conseiller et accompagner les acteurs dans leurs problématiques pour guider leurs choix stratégiques, organiser, encadrer des séminaires et/ou actions de formation.

Le contrat d'apprentissage et le manager de commerce à temps complet constituent un gage de soutien envers les acteurs économiques locaux, commerçants et artisans pour permettre de mener à bien l'ambition de la municipalité.

Tout comme l'apprenti en e-commerce, la Ville de Rambouillet peut prétendre à une aide financière concernant le recrutement du manager du commerce.